

Conseillère technique de la rectrice pour les établissements et la vie scolaire

Mesdames, Messieurs les proviseur(e)s
Mesdames, Messieurs des directeurs des EREA
Mesdames, Messieurs les référent(e)s de vie lycéenne

s/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie-
Directeurs des services académiques

Dominique CANTRELLE

Rouen, le 04 septembre 2020

CTR EVS

Objet : Vie lycéenne à la rentrée 2020-21

Pièces jointes : Affiches semaines de l'engagement

Arrêté rectoral portant sur les modalités des élections au CVL et au CAVL

Vade-mecum technique remontée élections

Liste des circonscriptions électorales

Préambule :

Le premier trimestre de l'année scolaire 2020-21 sera marqué par le renouvellement partiel des CVL ainsi que par les élections au Conseil académique pour la Vie Lycéenne.

1) Valorisation de l'engagement lycéen

En amont des différents scrutins, le dispositif des semaines de l'engagement est mis en place au sein des établissements entre le 14 septembre et le 3 octobre 2020. A cette occasion, les lycéens et les collégiens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes. Ils prennent ainsi pleinement connaissance de leurs droits et devoirs.

Sous l'autorité du chef d'établissement, le référent Vie lycéenne soutient les initiatives des lycéens dans la préparation et le déroulement de ce moment décisif de formalisation de la représentation lycéenne. Une formation d'une heure au moins sur le fonctionnement des instances lycéennes est organisée par le lycée. La contribution de lycéens déjà investis dans les instances ou au sein de la vie associative peut être recherchée afin de favoriser la transmission entre pairs. Je vous invite à me faire connaître toute initiative pertinente des lycéens sur cette thématique de l'engagement.

Les semaines de l'engagement précèdent les semaines de la démocratie scolaire qui favorise la prise de conscience des enjeux des élections des représentants des parents d'élèves, en les encourageant à se présenter.

En effet, c'est au cours de la semaine de la démocratie scolaire que se déroulent les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école et au conseil d'administration, ainsi que les élections aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL).

Cette semaine contribue à donner visibilité et sens à la participation des acteurs, au processus de décision dans un esprit démocratique. Elle se déroule la sixième semaine suivant la rentrée scolaire.

2) Renouvellement des CVL entre le 5 et le 10 octobre

Il revient au chef d'établissement de procéder au renouvellement des représentants au CVL dont le

mandat de deux ans arrive à échéance ainsi qu'au pourvoi des éventuels sièges restés vacants. L'objectif est d'avoir une instance au complet.

Dans ce cas, lorsqu'un siège se trouve vacant en cours de mandat du fait du départ du titulaire et de son suppléant, il convient de procéder également à l'élection d'un successeur pour le reste du mandat initial soit pour un an.

Les élections sont organisées avant la fin de la sixième semaine de l'année scolaire, au cours de la semaine de la démocratie scolaire.

La date est arrêtée par le chef d'établissement.

Règlementairement, les élections doivent être précédées d'une phase d'information à destination des acteurs de l'établissement participant aux différentes instances représentatives.

Le corps électoral concerné par les élections au CVL regroupe tous les élèves régulièrement inscrits dans l'établissement (lycéens, 3^{ème} prépa-pro, BTS, CPGE et licences professionnelles)

Remontée académique : dès les élections effectuées, les chemins d'accès à l'application pour les établissements sont :

- pour le périmètre de Caen : Portail ARENA → Scolarité du 2nd degré → Vie de l'établissement → CAVL
- pour le périmètre de Rouen : Portail ARENA → Scolarité du 2nd degré → Applications locales de gestion de scolarité du 2nd degré → Gestion des élections CVL CAVL Rouen

Remontée nationale : à compter du 5 octobre, le chef d'établissement pourra accéder à un formulaire de saisie des résultats des élections en ligne à l'adresse suivante :

<http://elections.vie-lyceenne.education.fr>

L'identifiant est l'UAI de l'établissement, le mot de passe correspond à l'UAI suivi du symbole étoile*
La saisie doit être achevée avant le 16 octobre 2020.

3) Élections du CAVL

L'année 2020 voit le renouvellement de cette instance.

L'élection aura lieu entre le lundi 23 novembre 2020, 8h, et le vendredi 27 novembre 2020, 18h conformément à l'arrêté du 3 septembre 2020

Les modalités techniques en sont précisées dans le vade-mecum.

L'engagement éclairé de nos élèves dans la vie du lycée et hors établissement favorise un dialogue constructif, contribue au maintien d'un climat scolaire serein et préfigure leur citoyenneté d'adultes. Il doit être aussi un vecteur des valeurs de la République.

Je vous remercie de l'attention particulière que vous porterez à la mise en œuvre de ces temps forts de la démocratie scolaire.

Dominique CANTRELLE